

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Coffeinum

N° d'article 06287200

Identification de substance / produit

N° d'enregistrement 01-2119433305-48-0000

Reach

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P330 Rincer la bouche.
 P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Caféine

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur	194.19	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux**Caféine**

No. CAS	58-08-2
No. EINECS	200-362-1
Numéro d'enregistrement	01-2119433305-48-0000

Concentration	>= 50	%
---------------	-------	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302
----------------------------------------------	--------------	------

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Oculiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vomissements, Troubles gastro-intestinaux, troubles de système nerveux central

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone, Mousse

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est capable d'explosion de poussière. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. prépare extincteur

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Explosion poussière (RFA) Poussières explosibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****Caféine**

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	25.17	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	44.37	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Caféine

Valeur type	PNEC	
Espèces	Eau douce	
Concentration	0.087	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Marin	
Concentration	0.0087	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	10	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0.4	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.0289	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2; Demi-masque filtrant les particules, filtre P3 - Norm NF EN 149

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques			
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.4	mm	
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl		
Épaisseur du gant	0.7	mm	
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	Polychloroprène		
Épaisseur du gant	0.5	mm	
Temps de pénétration	>	480	min

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Tablier; Bottes; Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** Poudre**Couleur** blanc**Odeur** inodore**valeur pH**

Valeur 5.5 à 6.5

Concentration/H₂O 10 g/l

température 20 °C

Point de fusion

Valeur env. 235 à 239 °C

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

Ne pas auto-inflammable

Hydrosolubilité

Valeur 20 g/l

température 20 °C

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow -0.091

température 23 °C

méthode 92/69/EEC, A.8

Température d'inflammabilité

Valeur > 600 °C

méthode DIN 51794

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**Valeur env. 360 kg/m³**Tension superficielle**

Remarque Non applicable

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Pas des dangereuses réactions connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	500	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Corrosion/irritation cutanée

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404
Remarque	Aucun effet d'irritation connu.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces	lapin
méthode	OCDE 405
Remarque	Aucun effet d'irritation connue

Mutagénicité

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Peut causer défavorable reproductives effects.
----------	------------------------------------------------

Cancérogénicité

évaluation	Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 50	87	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	DIN 38412 T.15	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna	
CE50	182	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	

Toxicité pour les algues

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

Toxicité pour les bactéries

Espèces	Pseudomonas putida	
CE50	3490	mg/l
Durée d'exposition	17	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

évaluation Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

log Pow	-0.091	
température	23	°C
méthode	92/69/EEC, A.8	

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Ne va pas être absorbé par le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 1
----------------------------------------------	-------

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

Date d'impression 01.10.19

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.